

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 6 octobre 2022
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/10/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/10/2022 (accusé de réception du 14/10/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature de la convention « Transmission de données relatives aux allocataires de la
Caisse d'allocations Familiales (CAF) du Finistère »**

—————
Dans une recherche de simplification des démarches administratives et d'accessibilité financière, la ville de Quimper base la politique tarifaire d'accès aux services municipaux sur le mode du calcul du Quotient Familial (QF) utilisé par la CAF, pour les activités périscolaires et extrascolaires.

De son côté, la politique tarifaire petite enfance et enfance est basée sur les règles fixées nationalement par la CNAF au regard des revenus de l'année N-2 et du nombre d'enfants à charge. À ce titre, la ville de Quimper sollicite la CAF pour la fourniture de données des allocataires utilisateurs de ces services périscolaires et extrascolaires. À travers sa politique familiale d'action sociale, la CAF vise les mêmes objectifs surtout à l'égard de l'accessibilité des familles aux services en fonction de leurs moyens budgétaires. C'est ainsi que nos institutions se rejoignent sur une telle démarche et conviennent d'un échange d'informations concernant les familles.

Cette convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025 et peut toutefois être dénoncée par lettre recommandée avec un préavis de 3 mois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention « de transmission de données » relatives aux allocataires CAF entre la ville de Quimper et la caisse d'allocations familiales (CAF) du Finistère.